



COVID-19 / CORONAVIRUS

## Réponses à vos questions

Les principales réponses sur le fonctionnement de nos clubs pendant la période de fermeture imposée.



### Q: Est-ce que les clubs sont ouverts ?

**R:** Non, nos deux clubs (Saint Jean Bonnefonds et Roche la Molière) sont fermés depuis le dimanche 15 mars 2020. Cette mesure fait suite aux directives du gouvernement.

### Q: A quelle date les clubs vont-ils rouvrir leurs portes ?

**R:** Suite aux annonces gouvernementales du 28/04/20 les activités sportives en lieu couvert seront non autorisées après le 11 Mai et ce jusqu'au 2 Juin 2020. Fin Mai la situation sera de nouveau étudié. Nous vous en informons dès qu'une date d'ouverture sera annoncée.

### Q: Serais je prélevé pendant le confinement ?

**R:** Nous avons décidé de geler tous les abonnements des membres dès le 1er Mai 2020. C'est-à-dire qu'aucun prélèvement ne sera effectué sur votre compte avant notre réouverture !

## **Q : J'étais prélevé en Avril serais je compensé ?**

**R :** Comme tous nos membres ne peuvent plus venir s'entraîner dans l'un de nos clubs, nous proposons plusieurs options de compensation différentes pour la période de 15 mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020.

Pour rappel, notre communiqué du mois de mars : *Cliquez sur ce lien et consultez les différentes options qui s'offrent à vous :*

<https://www.izisport.com/wp-content/uploads/2020/03/CRISE-COVID-19.pdf>

## **Q: Comment saurais-je que mon choix a bien été pris en compte ? A quel moment la compensation entrera-t-elle en vigueur ?**

**R:** Dès réception de votre mail sur l'adresse indiqué plus haut, vous recevrez une réponse de notre part dans les meilleurs délais.

Pour rappel, ce choix concerne la période du 15 mars au 30 avril, période de fermeture durant laquelle vous avez été prélevé.

Votre choix ne peut être modifié par la suite pour une question de gestion.

Dès la réouverture de nos clubs, nous prendrons contact avec vous, afin de mettre en place la compensation choisie.

## **Q: Puis-je annuler ou résilier mon abonnement ?**

**R:** Il n'est pas utile de faire une résiliation actuellement car nous avons suspendus les prélèvements jusqu'à la réouverture des clubs.

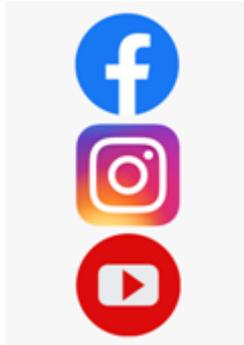
Une fois la date d'ouverture connue, vous serez averti sur nos supports habituels (facebook, site internet).

Dès la réouverture, nous aimerions vraiment continuer notre collaboration !

Si vous souhaitez toujours mettre un terme à votre contrat à la réouverture du club, la procédure habituelle s'appliquera (résiliation par courrier avant le 25 du mois)

**Q: J'aimerais m'entraîner à la maison. Comment faire ?**

**R:** Vous pouvez nous suivre sur nos réseaux sociaux : Facebook, Instagram et notre nouvelle chaîne Youtube avec des cours/exercices à suivre à la maison !



<https://www.facebook.com/lzisport42>

<https://www.instagram.com/lzisport42>

<https://www.youtube.com/channel/UCYM44axsu-Rz7sGy9SoSPqg>

**Q: J'ai également un coach, comment cela se passe ?**

**R:** Les coaches interviennent dans nos locaux, mais sont totalement indépendant. C'est pour cela que si vous êtes suivi avec l'un d'eux, vous avez signé un contrat directement auprès de lui. Nous vous invitons donc à entrer en contact directement avec votre coach pour connaître son fonctionnement durant cette période.

**Q: J'ai un abonnement avec une durée (1 à 12 mois), comment cela se passe pour la période ou je n'ai pas pu venir ?**

**R:** Un report sera effectué sur votre forfait du temps de confinement